

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le mardi 26 juillet 2022 à 18 h 35.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Était absent, le conseiller, monsieur David Monette.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Embauche – Concours d'emploi # 202206-80 – Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire.
3. Période de questions.
4. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**8709-07-2022**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

**8710-07-2022**

#### 3. EMBAUCHE - OFFRE EMPLOI # 202206-80 - COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE.

ATTENDU le poste de coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire à combler ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202006-80 par affichage externe ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé pour l'occasion ;

ATTENDU la recommandation de la greffière, madame Judith Saint-Louis, suivant le choix du comité de sélection en faveur de la candidate Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Patricia Comeau à titre de salariée cadre, au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire, à compter du 8 août 2022 selon sa disponibilité 3 jours/semaine et à temps plein à compter du 26 septembre 2022, sujette à une période de probation de six mois, au salaire annuel de 70 000.00 \$ plus les bénéfices marginaux au prorata de la date de son entrée en fonction et à l'indexation annuelle dès janvier 2023, le tout selon son contrat d'embauche à intervenir.

QUE la directrice générale, madame Julie Forgues, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat d'embauche à durée indéterminée à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70110-141.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

**8711-07-2022**

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 38, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl